



MAIRIE D'ORNEX
Département de l'Ain
République Française

D 2026 02 26 001

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORNEX

26 FÉVRIER 2026

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de convocation du conseil municipal : le 20 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six février, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence d'Olivier GUICHARD, Maire.

Présents

O. GUICHARD, C. BIOLAY, M. GIRIAT, M-C. ROCH, Michèle GALLET, M. FOURNIER, M. GALLET, J. DAZIN, J-M. PALINIEWICZ, Y. DUMAS, R. OTZENBERGER, M. GRENIER, A. BOUSSER, M. LAPTEVA, J-O. RABOT, L. JACQUEMET, P. GUINOT, J. DIZERENS

Absents excusés

S. MANFRINI, W. DELAVENNE, G. MASRARI, H. GRANGE, M. CHALENDAR, A. NEUSSER

Absents

D. GANNE, V. KRYK, C. TOWNSEND

Procurations

S. MANFRINI à C. BIOLAY, W. DELAVENNE à O. GUICHARD, H. GRANGE à J. DIZERENS, M. CHALENDAR à P. GUINOT, A. NEUSSER à A. BOUSSER

Assistaient

I. GOUDET, directrice générale des services, A. SANCHEZ, directeur général adjoint, J. BRUNET, assistante du Maire

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

1. Finances – Approbation des résultats de l'exercice 2025 et affectation anticipée au Budget Primitif 2026

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment les articles L.2311-5 et R.2311-11 ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

VU l'état de l'actif et du passif et l'état des restes à réaliser arrêtés au 31 décembre 2025 ;

CONSIDÉRANT que le compte financier unique de l'exercice 2025 n'a pas encore été adopté, mais que les résultats provisoires font apparaître un excédent de fonctionnement permettant une affectation anticipée pour l'élaboration du budget primitif 2026 ;

1. Constatation des résultats provisoires de l'exercice 2025

Le Maire expose les résultats de l'exécution budgétaire de l'exercice 2025 (Section de Fonctionnement et Section d'Investissement) tels qu'ils ressortent de la comptabilité de la commune :

- **Résultat d'exécution du fonctionnement (N) :** 695 485,50 €
- **Résultat de fonctionnement reporté (N-1) :** 3 000 134,47 €
- **Résultat de fonctionnement cumulé :** 3 695 619,97 €
- **Résultat d'exécution de l'investissement (N) :** - 270 005,12 €
- **Résultat d'investissement reporté (N-1) :** 330 797,12 €
- **Solde d'exécution de l'investissement cumulé :** 60 792,00 €

2. Détermination du besoin de financement (Restes à Réaliser)

Le solde des Restes à Réaliser (RAR) au 31 décembre 2025 est arrêté comme suit :

- **RAR en Dépenses d'investissement :** 911 993,50 €
- **RAR en Recettes d'investissement :** 491 566,74 €
- **Besoin de financement net des RAR :** 420 426,76 €

3. Affectation des résultats

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement cumulé de la manière suivante :

1. **Au compte 1068 (Affectation en réserve) :** 359 634,76 € *(Ce montant doit couvrir en priorité le besoin de financement cumulé de la section d'investissement).*
2. **Au compte 002 (Résultat de fonctionnement reporté) :** 3 335 985,21 € *(Le surplus après couverture du besoin de financement).*

Le Conseil Municipal décide de reporter le solde d'exécution de l'investissement :

1. **Au compte 001 (Solde excédentaire d'exécution d'investissement reporté) :** 60 792,00 €

Après en avoir débattu et en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres votants :

- **APPROUVE** les résultats provisoires 2025 et les restes à réaliser tels que présentés.
- **VALIDE** l'affectation anticipée de ces résultats au Budget Primitif 2026.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Ornex, le 27 février 2026

La secrétaire de séance,
C. BIOLAY

Le Maire,
O. GUICHARD

Affiché et exécutoire le :

Monsieur le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.